



changement de statut etudiant a vie privée apres jugement

Par **walidbouhaja**, le **31/08/2011** à **17:03**

bonjour, je suis content d adhérer sur ce site je vous fait part de mon cas
je suis rentré en france pour mes études j ai eu deux échecs et un changement d orientation
qui m a causé le refus de renouvellement de titre de séjour étudiant malgré j etais entrain de
réussir ma licence
informatique j avais des conditions dur vraiment que tout étudiant étranger rencontre en
France
je suis désolé c etais un mauvais destin mais je me suis levé à pieds et j ai engagé
un avocat pour régler le problème donc à partir de 10 février j etais en situation irrégulière
j ai fourni tout ce qui faut avec mon avocat et résultat de tout c est que le juge a annulé
l OQTF et oblige le préfet de bouche du rhône de me délivrer une APS A PARTIR de 6 juillet
ET QUE LE PREFET DOIT DEJA EXAMINER MA SITUATION DANS UN MOIS MAIS je me
suis déplacé au nord au pas de calais
pour rejoindre ma copine et on s est marié le 16 juillet 2011 mon avocat m a dit de déposer le
dossier
de changement de statut sachant qu il a demandé le transfert de mon dossier de la préfecture
de
bouche du rhône à la préfecture de pas de calais en m envoyant le fax de la demande détaillé
que j ai déposé avec le dossier complet de changement de statut à la sous préfecture de
bethune
on m a dit il faut attendre entre une semaine et trois mais j ai rien reçu pour l instant pour ça je
vous pose mon problème
je résume la décision de juge était en ma faveur j ai suivi les conseils de mon avocat qui d
ailleurs m a appelé ça fait une semaine en me disant
que le préfet a fait appel sachant que j ai déjà déposé ce qui faut déposer à la sous préfecture
ou je répond
merci de me dire que si cette attente est normale ? personnellement j ai un bon présentiment
mais l attente est longue pour commencer une vie normale
merci